

# GARANTIE ANNULATION

## CAMPING DOMAINE DE FROMENGAL

### INDEMNITE DE RUPTURE DE CONTRAT

En cas d'annulation de votre séjour, à titre d'indemnité de rupture du contrat, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

- un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée
- le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Si vous avez souscrit à la garantie annulation proposée dans le contrat de réservation, vous serez remboursé de l'indemnité de rupture de contrat, selon les conditions prévues dans la garantie.

Dans tous les cas, vous ne serez pas remboursé des frais de dossier (23 €) et de la garantie annulation (45 € pour les locatifs, 35 € pour les emplacements).

### NATURE DE LA GARANTIE

La garantie annulation intervient lorsque le client se trouve dans l'obligation d'annuler ou d'interrompre son séjour pour les raisons énumérées dans le paragraphe « Eléments couverts par la garantie ».

Elle garantit le remboursement de l'indemnité de rupture de contrat (**hormis le coût des frais de dossier et le coût de la garantie annulation**).

### UNE GARANTIE FACULTATIVE

La garantie annulation est facultative. Elle peut être souscrite uniquement au moment de la réservation. La garantie annulation doit être intégralement payée lors de la réservation du séjour et n'est pas remboursable.

Son montant est indiqué lors de la réservation (45 € pour les locatifs, 35 € pour les emplacements).

Les conditions de la garantie annulation sont également en téléchargement sur le site internet du camping.

### ELEMENTS COUVERTS PAR LA GARANTIE

A – AVANT VOTRE DEPART

Si l'un des éléments survient :

- maladie grave ou accident grave ou décès de vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), de l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles
- Extension COVID-19 :
  - Maladie COVID ou test positif d'un des participants inscrits pour le séjour
  - Mise en quatorzaine suite à un test positif COVID
  - Cas contact avec mise en quatorzaine
- complications de grossesse
- décès d'un frère, d'une sœur, beau-frère, belle-sœur
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence,
- licenciement économique
- accident ou vol total de votre véhicule ou de votre caravane survenant sur le trajet direct de votre lieu de séjour
- obtention, après la date de réservation de la location ou de l'emplacement, d'un contrat à durée indéterminée pour une personne inscrite à France Travail depuis plus d'un an.

- **Si vous avez réservé une location et que vous avez souscrit la garantie annulation**, vous serez remboursé de l'intégralité des sommes versées à la date de l'annulation, hormis les frais de dossier et de garantie annulation, (soit 25 % du montant de la location si annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée, soit 100 % du montant de la location si annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée).
- **Si vous avez réservé un emplacement et que vous avez souscrit la garantie annulation**, vous serez remboursé du montant de l'acompte versé, hormis les frais de dossier et de garantie annulation.

B – PENDANT VOTRE SEJOUR

Si l'un des éléments ci-dessus survient et vous oblige à interrompre votre séjour et **si vous avez souscrit la garantie annulation**, vous serez remboursé de la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

**DANS TOUS LES CAS, LES FRAIS DE DOSSIER ET DE GARANTIE NE VOUS SERONT PAS REMBOURSES**

### **OBLIGATIONS EN CAS D'ANNULATION**

En cas de sinistre, vous devrez informer la Direction du camping dans les 24 heures. L'annulation du séjour devra être notifiée uniquement par courrier ou par mail.

Dans tous les cas, les justificatifs (résultat de test, certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès ....) devront nous être transmis le plus tôt possible.

**Le Camping Domaine de Fromengal est classé dans la catégorie 5 étoiles – Tourisme**

99 emplacements

Classement N° C24-041257-003 délivré par Atout France

En date du 22 août 2022

SARL CENT POUR CENT NATURE

Camping 5 étoiles Domaine de Fromengal

24480 Le Buisson-de-Cadouin

[fromengal@domaine-fromengal.com](mailto:fromengal@domaine-fromengal.com)

[www.domaine-fromengal.com](http://www.domaine-fromengal.com)

Tél. 05 53 63 11 55

RCS Bergerac B 521 302 430

N° SIRET : 521 302 430 00025